

# Comment construire une Europe de la santé ?

## Déclaration du groupe Environnement et nature

La santé publique est un domaine qui relève avant tout de la compétence des Etats membres, l'Union européenne ne pouvant que compléter leur action. Une marge de manœuvre limitée, qui tend cependant à s'élargir face aux défis sanitaires mondiaux, comme la pandémie de Covid-19 nous l'a montré.

Notre groupe tient à saluer l'importance du travail accompli par les rapporteurs qui ont procédé à un examen approfondi des politiques menées par l'UE en matière de santé et, plus particulièrement à une évaluation, dans l'ensemble positive, des initiatives européennes prises durant la pandémie COVID 19.

Nous soutenons le principe d'un renforcement de la coopération européenne en matière de politique de la santé, en particulier dans le domaine des institutions européennes traitant de la santé et de la coordination des politiques de prévention. Nous souhaitons que cette politique de prévention soit menée dans le contexte de l'approche « One Health » telle que développée par les Nations Unies et que les enjeux conjoints de santé humaine, animale et des écosystèmes soient correctement intégrés dans la construction de cette politique.

En effet, au moins 60% des maladies humaines infectieuses ont une origine animale. Le nombre de grandes épidémies au niveau mondial a augmenté depuis un siècle, à mesure de l'accroissement de la population mondiale, de l'intensification des transports, de la dégradation de l'environnement et du développement urbain. Par ailleurs, le changement climatique permet l'adaptation d'animaux vecteurs de maladies, comme les moustiques, à de nouvelles zones géographiques, augmentant ainsi la propagation des pathogènes.

A cet effet, nous recommandons que les enjeux sanitaires soient bien pris en compte dans les politiques européennes communes relatives aux substances chimiques, à l'agriculture et à l'alimentation, à la pollution de l'Océan, de l'eau et de l'air.

Nous demandons que les politiques régionales et de cohésion englobent les enjeux sanitaires de façon explicite, que les investissements dans les équipements hospitaliers et sanitaires soient renforcés, et que les politiques nationales de prévention soient mises à niveau.

Nous demandons également que l'UE puisse soutenir des campagnes d'information sur la prévention des grands fléaux sanitaires tels que l'alcoolisme et le tabagisme en particulier dans les pays européens présentant les indicateurs les plus défavorables.

Dans son action extérieure, l'UE devrait intensifier son soutien à l'OMS et engager sa diplomatie pour le bon déroulement et l'aboutissement des négociations sur le projet de traité relatif à la prévention des pandémies. Nous prenons note avec satisfaction et soutenons les propositions présentées en matière d'allègement des contraintes juridiques sur les licences dans le contexte de la pandémie.

L'UE doit également développer son aide publique au développement consacrée à la prévention des pandémies et plus généralement aux investissements sanitaires y compris la médecine de proximité chez les pays bénéficiaires et devrait soutenir les efforts nécessaires quant au développement de l'industrie des vaccins dans les pays en développement.

Elle devrait également s'assurer de la mise à niveau de l'ensemble des pays européens dans le domaine de la recherche sur les enjeux sanitaires ; à cet égard, nous avons noté avec regret le retard pris par la France en matière de recherche sur les questions sanitaires par rapport à d'autres pays européens et nous demandons qu'une politique de rattrapage soit mise en place après les élections présidentielles.

Le groupe Environnement et nature a voté l'avis proposé.